**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**40E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN**

*24 janvier – 4 février 2022*

*Prononcée par :*

**Monsieur la Président,**

Le Burkina Faso souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation soudanaise et la remercie de la présentation de son troisième rapport national au titre de l’Examen Périodique Universel (EPU).

Nous saluons les progrès réalisés par le Gouvernement soudanais dans la mise en œuvre des recommandations qu’il a acceptées en 2016, notamment les mesures législatives et politiques déployées en vue d’éliminer les Mutilations Génitales Féminines (MGF) et qui ont valu au Conseil national pour le bien-être de l’enfant du Soudan, le prix de l’UNESCO récompensant l’initiative Saleema en février 2019.

Le Burkina Faso recommande au Soudan :

1. de faire respecter l’interdiction des MGF en engageant des poursuites efficaces contre les personnes qui encouragent, facilitent et pratiquent ces opérations ;
2. de réduire la mortalité maternelle directe et évitable en proposant des services de santé maternelle et procréative.

Nous souhaitons plein succès au Soudan dans le cadre de son examen.

**Je vous remercie.**